

Homélie de son Éminence le cardinal
Jorge Arturo Medina Estévez

pour la bénédiction abbatiale
de Dom Louis-Marie,
deuxième abbé de Sainte-Madeleine,
Le Barroux, le 25 janvier 2004

Son Excellence Révérendissime Monseigneur Descubes, évêque d'Agén,
Très Révérend et bien cher Père Dom Gérard, Abbé fondateur de cette abbaye de Sainte-Madeleine,

Très Révérends Pères Abbés,
Chers Frères moines,
Chers Frères dans le sacerdoce,
Chers Frères et Sœurs dans le Seigneur Jésus-Christ,

La bénédiction d'un nouvel Abbé d'une communauté monastique est un jalon important dans la vie d'une abbaye, car l'office abbatial est un élément constitutif de ce véritable atelier du service de Dieu qu'est le monastère. Même si deux chapitres de la Règle de saint Benoît concernent de manière directe et explicite les qualités et les responsabilités de l'Abbé, la figure de celui qui préside le monastère est souvent présente dans d'autres passages de la Règle, et ce qu'on y lit est en même temps pour celui-ci un sujet de méditation et d'examen de conscience, ainsi qu'un appel adressé aux moines de révéler la personne de celui qui « tient au monastère la place du Christ » (Reg. ch. 2) et envers qui ils doivent avoir « un amour humble et sincère » (Reg. ch. 72). Comme toute charge pastorale dans la Sainte Église, l'exercice de l'office abbatial a comme finalité ultime la sainteté de tous les membres de la communauté, finalité qui est l'expression de la volonté du Père des cieux qui « nous a choisis en Christ avant la création du monde, pour être devant Lui saints et sans tache... afin que soit louée et glorifiée sa grâce » (Eph 1, 4-6). Le long chapitre quatrième de la Règle n'est pas autre chose que l'énumération des moyens qu'il faut employer au monastère pour réaliser les bonnes œuvres, c'est à dire ce qui est conforme à la volonté de Dieu, et ce qui est agréable en sa présence. Le silence, qui entoure la vie monastique, n'est qu'une condition qui permet de garder bien présent à l'esprit le sens de la

vie du cloître, de même que son but, et ce qui est essentiel dans l'activité spirituelle du moine. La responsabilité de l'Abbé vise donc à stimuler tout ce qui est favorable à l'épanouissement de la vocation baptismale du moine, en l'occurrence bien évidemment dans le cadre de la vie monastique. Et la charge abbatiale vise aussi à éloigner tout ce qui pourrait empêcher le moine d'avancer sur le chemin qui conduit au but, c'est à dire de parvenir à la plénitude du Christ.

Vous, Révérends Pères Abbés et frères moines, vous connaissez bien mieux que moi les figures des grands Abbés qui ont accompli l'idéal d'un vrai père de la communauté monastique. Il est vrai que les saints Abbés constituent le meilleur commentaire de la Règle, tout comme la Règle elle-même, selon le témoignage du Pape saint Grégoire le Grand, est le portrait fidèle de saint Benoît. Cependant, je voudrais maintenant souligner quelques traits essentiels d'un Père Abbé qui se veut fidèle à l'héritage du Patriarche des moines d'Occident. Je ne prétends pas affirmer que ces traits sont les seuls, mais je crois qu'ils sont néanmoins très importants.

Tout d'abord, l'Abbé est avant tout un père. De fait, le Père Abbé regarde ses moines comme un père regarde ses fils, avec douceur, avec bienveillance, avec vigilance, et donc avec amour. Car ils sont les fils de Dieu, les membres du Christ, et les demeures du Saint-Esprit. Ainsi, l'Abbé se réjouit des progrès de ses moines, et il éprouve au contraire une grande tristesse s'il voit que l'un ou l'autre d'entre eux dévie de la fidélité à l'idéal monastique. De plus, en tant que père, l'Abbé nourrit ses moines par des enseignements enracinés dans la Parole de Dieu, dans la Tradition des Pères, et dans l'écoute filiale du Magistère des Pasteurs légitimes de l'Église. L'Abbé veille aussi à ce que le moine ne se laisse pas entraîner par des idées nouvelles et dangereuses, qui sont assez souvent marquées par un esprit critique et acerbe et empêchent de regarder l'Église comme une véritable Mère. Un monastère est un lieu spirituel où la Tradition jouit de la plus haute estime, car celle-ci est porteuse de l'héritage de ceux qui nous ont précédés, et parce qu'elle est la sauvegarde pour la paix, l'équilibre, et la sérénité qui se reflètent d'une certaine manière dans la permanence des choses qui sont invisibles à nos yeux, mais qui sont à l'origine de ce que l'on voit et de ce qui peut changer (Ep. aux Hébreux).

Ainsi, la paix intérieure de l'Abbé est le gage du climat paisible et pacifique qui doit caractériser un monastère. Certes, la paternité ne peut pas être exercée sans souffrance, mais le Père Abbé devrait être quelqu'un qui soit capable d'être joyeux dans le Seigneur, même s'il rencontre maintes difficultés, car il sait que le Seigneur est proche.

L'office d'Abbé exige un exercice constant de la discrétion et du discernement. Il s'agit en effet du gouvernement d'âmes qui sont, nous le savons bien, en proie aux luttes entre les forces de la chair et de l'esprit. Ces exigences de discrétion et de discernement ne s'exercent pas seulement vis à vis des autres moines, mais il s'agit de qualités qui sont mises en œuvre en premier lieu par respect envers soi-même. On peut affirmer que c'est uniquement la sagesse selon l'Évangile, appuyée sur le don de conseil, qui permet d'opérer un tri entre l'ivraie et le bon

grain, et de ne pas succomber aux apparences trompeuses. La discrétion suppose aussi un haut degré de purification du cœur, afin de ne pas se laisser influencer par des mouvements purement humains de sympathie ou d'antipathie, ou par l'acceptation des personnes. Il s'agit des âmes, donc de ce qu'il y a de plus précieux, et dont le prix n'est autre que le Sang du Christ. La discrétion requiert enfin le tact, la délicatesse, la patience, le silence, et la crainte de se tromper.

Comme toute autorité, celle du Père Abbé doit s'exercer avec un esprit de prudence. L'Abbé doit être conscient qu'il n'est pas revêtu de l'infaillibilité, et qu'il peut donc se tromper, même avec les meilleures intentions. Une éventuelle erreur de sa part ne portera pas seulement préjudice à lui-même, mais aussi à la communauté monastique. Ainsi, la vertu de prudence demande à l'Abbé de réfléchir profondément avant de prendre une décision, surtout si elle est importante. Le chapitre 3 de la Règle souligne l'une des caractéristiques les plus importantes de la prudence, à savoir le besoin d'entendre les avis des autres, surtout des personnes expérimentées, mais sans pour autant mépriser l'opinion de celles qui semblent moins éclairées. En effet, la sagesse de Dieu s'exprime parfois par la bouche des humbles. Une disposition d'humilité conduit même l'Abbé à ne pas refuser d'entendre l'avis de ceux qui ont un point de vue différent du sien, car il est bien possible que leur opinion contienne au moins une partie de la vérité. Ainsi, le fait de prendre en considération de tels avis permet de rendre plus sage et plus nuancée la décision à prendre.

Il est vrai aussi que l'écoute des frères allège quelque peu la responsabilité de celui qui a été revêtu d'une autorité dont l'exercice est souvent redoutable. Un Abbé prudent comprend facilement qu'il doit garder dans le secret de son cœur beaucoup de choses qui touchent l'intimité des personnes. Son silence lui conservera donc la confiance des frères, et il sera une contribution précieuse à la paix de la famille monastique, vis-à-vis de laquelle un certain esprit de contestation demeure toujours l'un des ennemis les plus redoutables.

Le monastère s'ordonne autour de l'*Opus Dei*, depuis la liturgie des Heures, jusqu'au centre et sommet de sa vie qui sont constitués par le Saint Sacrifice de la Messe. En effet, chaque jour la communauté monastique se rassemble autour de l'autel pour offrir à Dieu le Père le sacrifice de Son Fils, accompli une fois pour toutes sur le Calvaire, sous les signes sacramentels qui portent la présence du Christ en tant que victime : même s'il s'agit de sa Présence vraie, réelle et substantielle, dans son état à présent ressuscité et glorieux, l'Église tout entière renouvelle son oblation pour la gloire de Dieu, jointe à l'offrande parfaite du Sauveur, et aussi pour le salut des hommes. Plus ceux qui participent à la célébration eucharistique se trouvent dans une attitude de recherche pleine de la volonté de Dieu, plus les finalités du Saint Sacrifice s'accomplissent, et plus ses fruits se répandent sur ceux qui ont encore besoin de purification avant d'entrer dans la Maison du Père.

Cher Dom Louis-Marie, Père Abbé élu de Sainte-Madeleine du Barroux, même si vos responsabilités sont lourdes et difficiles, comptez sur la grâce de Dieu et sur les prières des moines de cette abbaye, et de toute la grande famille monastique qui suit les pas du Patriarche saint Benoît. L'Église vous accorde volontiers en ce jour sa bénédiction à la fois humble et puissante, afin que vous puissiez remplir saintement votre charge en ce lieu, et recevoir après votre séjour sur la terre la récompense promise au serviteur humble, bon et fidèle. Et soyez certain que la sainte Vierge Marie vous entourera de sa tendresse maternelle, puisque vous êtes appelé à porter l'image de son Fils au milieu de cette chère abbaye.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots, à la fin de cette homélie, envers le très cher Père Gérard, Abbé fondateur de Sainte-Madeleine du Barroux. Pendant de très longues années, le Père Gérard, fondateur de ce monastère, a imprimé à cette communauté monastique une grande fidélité à l'esprit et à la Règle de saint Benoît. Les moines de Sainte-Madeleine reconnaissent en lui un père vénéré, un père humble qui, à un certain moment de sa vie, a pris la décision de laisser la charge abbatiale. Il se réjouit aujourd'hui de voir l'un de ses fils prendre les responsabilités qu'il avait exercées pendant de longues années.

Bien cher Père Gérard, ad multos annos !

Amen.